

La justice rappelle Amazon à ses responsabilités

Le marchand en ligne va devoir restreindre son activité, tant que les risques auxquels sont exposés les salariés ne seront pas bien appréciés

Voilà une décision susceptible de faire froncer les sourcils de nombreux employeurs. Mardi 14 avril, le tribunal judiciaire de Nanterre a imposé à Amazon France de restreindre son activité aux commandes de produits alimentaires, médicaux et d'hygiène, tant que la société n'aura pas apprécié correctement les risques auxquels

sont exposés ses salariés, du fait de la pandémie de Covid-19. Rendue en référé, cette ordonnance représente un vigoureux rappel à la loi adressé aux entreprises, au moment même où le président de la République, Emmanuel Macron, vient d'exprimer, durant son allocution télévisée, lundi 13 avril, la volonté de « redémarrer », à compter du

11 mai, « notre industrie, nos commerces et nos services ». Depuis plusieurs semaines, Amazon France est pointée du doigt par les syndicats, au motif que la direction ne se soucierait guère de la protection de ses équipes contre le risque de contamination. Des membres du personnel ont fait valoir leur droit de retrait, tandis que plusieurs alertes

pour « danger grave et imminent » ont été déclenchées. Début avril, l'inspection du travail s'en est mêlée, en exigeant que des mesures soient prises dans cinq sites, afin de mettre fin à la « situation dangereuse » qui prévalait. Qu'était-il reproché au géant du commerce en ligne ? Le non-respect de la « distanciation sociale » à certains endroits, le

manque de gel hydroalcoolique dans d'autres, etc. C'est dans ce contexte que l'Union syndicale Solidaires a engagé un recours en référé, avec l'objectif d'obtenir la fermeture, temporaire, de tous les centres de distribution d'Amazon dans l'Hexagone. Le tribunal n'est pas allé aussi loin, mais sa décision sonne comme une sévère remontrance.

La société devra payer une astreinte de 1 million d'euros « par jour de retard et par infraction ».

Solidaires s'est félicitée « de ce résultat, qui ouvre la voie à d'autres actions ». Amazon, de son côté, a, bien évidemment, indiqué être « en désaccord » avec l'ordonnance, et compte faire appel.

Sollicité par *Le Monde*, le Medef semble éprouver un certain embarras face à cette affaire. « Il nous est très difficile de commenter une décision de justice relative à un cas dont nous ne connaissons pas le détail », confie Patrick Martin, le président délégué du mouvement d'employeurs. Pour autant, sa position demeure la même : « L'activité doit être maintenue autant que faire se peut, sinon nous trions tous vers une catastrophe économique et sociale, dit-il. Mais cela n'est possible que si des mesures de sécurité sanitaire sont mises en place et respectées, après une concertation systématique avec les représentants des salariés. »

Après la décision « radicale » du tribunal de Nanterre, les entreprises vont redoubler de « vigilance », observe M^e Nicolas de Sevin, président d'AvoSial, une association d'avocats qui conseille des employeurs en matière de droit du travail. « Le tribunal porte une atteinte excessive au principe de liberté du commerce et de l'industrie, ajoute-t-il. Au lieu de dicter une obligation générale de réduction de l'activité, il aurait pu dégager une solution plus équilibrée, en énonçant des recommandations précises pour chaque zone dans les centres de distribution. »

RAPHAËLLE BESSE DESMOULIÈRES ET BERTRAND BISSUEL



PERTES & PROFITS | AMAZON

PAR PHILIPPE ESCANDE

Les nouveaux temps modernes

Cette crise devait être une forme de sacre pour Amazon. La démonstration éclatante de son utilité sociale et de sa suprématie sur ses concurrents physiques, fermés pour cause de confinement. Grâce à lui des millions de reclus conservent une petite fenêtre marchande sur l'extérieur. Chez Amazon, comme naguère à la Samaritaine, on trouve tout, du dernier prix Goncourt à la table de jardin. Et le succès est au rendez-vous, les ventes grimpent et l'entreprise embauche à tour de bras au moment où le commerce licencié en masse ou place en chômage technique des cohortes entières de salariés. La dernière bouée de sauvetage de l'économie.

Et puis voilà que le tribunal judiciaire de Nanterre ordonne, mardi 14 avril, au plus gros magasin en ligne du monde de ne plus vendre en France que des produits essentiels, d'alimentation et de santé, sous peine d'une amende de un million d'euros par jour. Non pas que les juges aient trouvé immoral de commercialiser des objets plus futiles en cette période troublée, mais parce que l'entreprise n'a pas suffisamment respecté « son

obligation de sécurité et de prévention de la santé des salariés ».

Pourtant, la société, qui assure que « rien n'est plus important que la sécurité des collaborateurs », n'a pas lésiné sur les fournitures : 27 000 litres de gel hydroalcoolique, 1,5 million de masques, pour les seuls 6 500 salariés français. Mais les inspecteurs, alertés par le syndicat SUD, auteur de la plainte, ont souligné la promiscuité dans les vestiaires, la distance entre opérateurs dans les entrepôts... Pour SUD, la protection des salariés passe par la réduction de l'activité, limitant le personnel, et donc les risques de contamination.

Révolution en marche

Cette histoire promet des jours difficiles lorsque le déconfinement se produira. Vouant protéger leurs troupes, les syndicats seront intraitables sur les consignes de sécurité quand les directions seront obsédées par le retour à une activité décente et à la rentabilité. D'autant que toutes les sociétés ne sont pas aussi riches qu'Amazon pour noyer ses salariés sous les hectolitres de gel. Il faudra de

bonnes heures de discussion avec les représentants du personnel.

L'action se déroule chez Amazon car le symbole est fort, médiatique et américain, alors que tout est disponible en ce moment sur Internet, sans pour autant que l'on soit certain que les manutentionnaires et les livreurs soient mieux traités que chez le géant de Seattle. Mais il incarne à lui seul cette révolution en marche, comme Ford dans les années 1930 avec la révolution industrielle. Même promesse de prospérité et d'emploi, mais même rudesse dans les rapports sociaux. Les employés des immenses entrepôts robotisés d'Amazon sont comme Charlot dans *Les Temps modernes*, pris dans l'engrenage d'une machine qui les dépasse et les déshumanise.

Comme le soulignait récemment l'économiste Daniel Cohen, la révolution numérique nous promet dans un même élan la croissance, l'emploi, le confort, la solitude et la précarité. La crise sanitaire d'aujourd'hui nous fait basculer dans les nouveaux temps modernes. A nous d'inventer la société qui les rendra plus vivables. ■

